

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 5

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Le session de printemps des Chambres fédérales a été assez terne ; cela n'a rien de surprenant si l'on songe que 1979 est année électorale et que les députés n'ont guère envie de se « mouiller » pour ne gâcher aucune chance d'être réélus en octobre. En revanche, ils n'hésitent pas à faire parler d'eux à propos de tout et de rien, pourvu que leur nom figure au compte rendu et dans les journaux. C'est ainsi qu'ils ont abondamment parlé de la fortune du Shah d'Iran et des membres de sa famille, fortune que l'on suppose entreposée dans les coffres de quelques banques suisses. On sait, il est vrai, que le souverain est propriétaire foncier en Suisse, notamment à Saint-Moritz et dans les environs de Genève. Des exaltés prétendent que cette fortune devrait être saisie et remise aux nouvelles autorités de Téhéran. Or — fait curieux — ces autorités n'ont adressé aucune demande en ce sens au Gouvernement fédéral. Celui-ci a néanmoins fait savoir que tous les moyens de droit étaient à disposition du Gouvernement d'Iran, qui pourrait saisir la justice helvétique. C'est faire allusion au fameux secret des banques, qui n'est pas absolu comme on le croit trop souvent. Mais il faut de solides raisons et des arguments irréfutables pour qu'il puisse être levé. La démagogie

n'a ici aucune place, comme voudraient bien certains politiques. L'affaire suit son cours.

Les comptes de la Confédération

Le compte de la Confédération pour 1978 enregistre des recettes pour 15 106 millions de francs et des dépenses pour 15 825 millions de francs, soit un déficit de 719 millions de francs. Par rapport au budget, les résultats présentent une amélioration de quelque 500 millions de francs, soit une augmentation des recettes de 150 millions et une réduction des dépenses de 350 millions de francs. Ce résultat est satisfaisant. Il ne modifie pourtant guère la situation générale des finances fédérales, qui enregistrent depuis 1971 une tendance ininterrompue au déficit. L'endettement de la Confédération se situe actuellement dans un ordre de grandeur de 16 milliards de francs et la charge des intérêts consécutive atteint quelque 800 millions de francs. Dès lors, la nécessité de corriger cette tendance s'impose dans le but de restaurer un meilleur équilibre financier. Il convient de le rechercher tant par de nouvelles économies que par la création de recettes supplémentaires. Pour réaliser la motion approuvée par l'Assemblée fédérale en faveur d'un rétablissement

de l'équilibre des finances fédérales à partir de 1981, il convient de poursuivre une politique budgétaire économe et d'approuver la réforme des finances fédérales 1978 qui sera soumise au vote populaire le 20 mai prochain. Une stabilisation des dépenses à un ordre de grandeur de 16 milliards de francs en chiffre rond devrait pouvoir être considérée comme un objectif réaliste à moyen terme.

Les modifications enregistrées par le compte d'Etat par rapport au budget revêtent un caractère très occasionnel tant en ce qui concerne les majorations de recettes que les réductions de dépenses. En effet, elles proviennent en partie de taux d'intérêts en baisse, de parts cantonales réduites, d'économies dans le domaine des subventions, de droits de douane supplémentaires plus élevés, etc. Il convient de relever particulièrement le transfert d'une part des bénéfices des P.T.T. de 150 millions à la caisse fédérale. En revanche, les recettes fiscales, qui représentent plus de 90 % des recettes de la Confédération, sont restées en deçà des prévisions budgétaires et cela pour une somme de 400 millions de francs. Cette tendance-là est de nature structurelle et ne peut être corrigée que par des mesures de caractère structurel également, très particulièrement par un renforcement de l'imposition de la consommation.

Les votations du 20 mai

Le rétablissement de l'équilibre financier est précisément un des objets des deux votations du 20 mai, l'autre étant le vote référendaire à propos de la mise en vigueur d'une nouvelle loi sur l'énergie atomique, plus sévère même que

l'initiative socialiste et « écologique » rejetée récemment par le peuple et les cantons.

L'enjeu de la bataille financière qui s'annonce tourne essentiellement autour de l'introduction de la T.V.A., type même de l'impôt indirect.

En vertu de la Constitution, la Confédération a le devoir d'amortir le découvert de son bilan. Elle l'a parce que les finances publiques saines sont une condition essentielle de la prospérité commune.

Entre 1945 et 1974, la Confédération a pu agir dans ce sens. Grâce à une succession quasi ininterrompue d'années favorables, elle a réduit de 8,5 milliards à 1,6 milliard le découvert de son bilan.

Dès 1975, la situation s'est renversée. Les déficits se sont accumulés. En 1979, le découvert du bilan atteindra vraisemblablement quelque 16 milliards. L'explication de ce phénomène est simple : les dépenses ont crû plus rapidement que les recettes.

Une action énergique pour freiner les dépenses

Le Gouvernement et le Parlement ont alors agi avec vigueur sur les dépenses. Leur accroissement annuel, qui était de 14 % au début des années 70, est aujourd'hui pratiquement stoppé. Cet effort a cependant des limites, à cause des tâches supplémentaires que le peuple et les cantons ont confiées à la Confédération et dont celle-ci ne peut être déchargée que dans une mesure réduite.

Un déficit subsistera donc dans les comptes de la Confédération. Assurément, il ne sera pas de 1,5 milliard, comme on le craignait avant l'effort de compression des dépenses. Il

n'en sera pas moins de l'ordre d'un milliard.

Une liberté de manœuvre à recouvrer

Pareil déficit n'est pas supportable. Pour tenter de l'éliminer, deux mesures sont nécessaires : d'une part un remodelage du partage des compétences entre les cantons et la Confédération ; ce remodelage est à l'étude et permettra peut-être quelques économies supplémentaires ; d'autre part, une refonte de notre système fiscal fédéral ; pour accroître les recettes découlant de l'impôt indirect, tout en diminuant quelque peu la charge qui pèse sur les contribuables modestes et moyens du fait de l'impôt direct.

Le projet qui est présenté est acceptable et mérite d'être défendu. La Confédération ne recevra pas des moyens illimités, mais des moyens mesurés pour lui permettre d'accomplir sans excès les tâches qu'elle a actuellement. Elle pourra à moyen terme équilibrer son budget et revenir, modestement d'ailleurs, à une politique d'amortissement du découvert du bilan. Elle recouvrera ainsi la liberté de manœuvre qu'elle a perdue et qui peut être si précieuse dans les périodes difficiles. Le pays tout entier ne peut qu'y gagner. Pour conclure, rappelons une fois de plus que la Suisse est le seul pays au monde où le peuple choisit et fixe les impôts qu'il est prêt à payer. Il faut donc une grande sagesse pour accepter d'ouvrir les portes monnaies individuels pour permettre à la communauté nationale d'assumer ses tâches...

René Bovey.

PARIS

TROIS GENERATIONS D'ARTISTES :

**MAURICE DENIS
MARCEL PONCET
ANTOINE PONCET**

EXPOSITION

**Musée A. Bourdelle,
26, rue Antoine Bourdelle,
du 7 juin à fin septembre**

Vacances en roulotte tzigane à travers le Jura

Ce n'est plus un secret pour personne, une roulotte tzigane pour quatre à cinq touristes, attelée à un cheval du Jura, constitue l'un des meilleurs moyens de passer ses vacances à travers la riche campagne jurassienne. De fin avril jusqu'à fin octobre 1979, trois circuits d'une semaine (Ajoie, Franches-Montagnes, Alsace - Lufon), permettront de vivre ou de revivre une belle aventure en couple ou en famille dans une nature encore intacte, au cœur du nouveau canton de la Confédération suisse. A l'occasion de cet événement historique chaque couple du troisième âge qui partira une semaine en roulotte en mai, juin ou septembre, sera accompagné, tout au long du premier jour, par un cocher, ancien soldat des troupes hippomobiles, qui l'initiera aux rudiments de la conduite attelée et qui fera découvrir les beautés des paysages jurassiens. De nouveaux week-ends de deux, trois et quatre jours en mai et juin et dès le 15 août sont également prévus pour ceux qui ne peuvent venir toute une semaine. Il est prudent de s'annoncer aussi tôt que possible pour ces vacances attrayantes auprès de PRO JURA VOYAGES, CH 2740 Moutier ou de VOYAGES ACS, case postale, CH 3001 Berne.